



Règlement de courses du CSCPT

1. Introduction

Ce document contient les règlements de courses du CSCPT suivants :

- Règlement de course SPRINT (SP)
- Règlement complémentaire pour courses MOYENNES DISTANCES (MD)
- Règlement complémentaire pour courses LONGUES DISTANCES (LD)
- Règlement complémentaire pour les courses VERTES
- Règlement complémentaire pour la TRANSALP VAUDOISE

Pour les points qui ne sont pas couverts par les règlements dans ce document, les règlements de la Fédération Internationale Sportive de Traîneau à Chiens (FISTC) s'appliquent (règlement disponible sur le site internet de la FISTC www.fistc.com).

2. Objectifs

Les objectifs pour ce document sont de :

- Mettre en place un règlement global qui couvre toutes les courses du CSCPT ;
- Donner un cadre pour que les courses du CSCPT puissent se dérouler en toute bonne foi ;
- D'aider les directeurs de course à prendre des décisions et à diriger les courses.

3. Règles additionnelles

- a) Les fédérations membres de la FISTC sont autorisées à établir des règles additionnelles pour tenir compte des données locales ou spécifiques à la fédération.
- b) Les clauses additionnelles ne doivent en aucun cas aller à l'encontre du règlement FISTC, ni y apporter des modifications quelle qu'elles soient.

4. Approbation

Le présent règlement a été approuvé par le comité du CSCPT le 22 mai 2005.

Le présent règlement a été modifié et approuvé par le comité du CSCPT le 18 août 2014.

REGLEMENT DE COURSE SPRINT

1. Règlement d'inscription

1.1. Conditions d'admission

1.1.1. Inscription

- a) Une inscription pour une course doit être soumise avant le début de la course, en fonction des dates limites déterminées par l'organisation responsable de la course.
- b) L'organisation donnant la course peut refuser toute inscription pour une raison valable.

1.1.2. Conditions d'admission

- a) Le conducteur faisant la première manche d'une épreuve avec un attelage doit conduire cet attelage durant toute l'épreuve.
- b) Un changement de conducteur avant le départ de la première manche peut se faire et pour l'ensemble de l'épreuve.
- c) Tout conducteur disqualifié lors d'une manche n'est pas admis à concourir durant la suite de l'épreuve.
- d) L'âge minimum de la pratique du sport de pulka & traîneau en compétition est :
 - Catégories O & A, Pulka & Ski-joering avec plus d'un chien : 18 ans
 - Catégories B: 16 ans
 - Catégories C, Pulka & Ski-joering avec un chien : 14 ans
 - Catégories D : 12 ans

1.1.3. Chiens

- a) La direction de course peut refuser l'inscription de tout attelage ou chien pour une raison valable.
- b) Tout attelage ou chien ne faisant pas la première manche d'une épreuve ne sera pas admis à concourir la suite de l'épreuve.
- c) Tout attelage ou chien arrivant au départ qui, selon l'avis de la direction de course, est inapte ou incapable de terminer le parcours en sécurité sera disqualifié.
- d) Tout attelage ou chien disqualifié lors de toute manche de l'épreuve ne sera pas admis à concourir la suite de l'épreuve.
- e) L'admission des chiens est limitée aux 4 races nordiques avec conformité au standard FCI (Husky de Sibérie : mâle 53.5 - 60 cm (± 1 cm) et femelle 50.5 – 56 cm (± 1 cm) au garrot, Malamute d'Alaska, Samoyède, chien du Groenland).
- f) Les chiens participant à une épreuve doivent avoir 15 mois.
- g) Il est interdit de faire courir un même chien dans plus d'un attelage au cours de la même course.
- h) Le transport des chiens devra se faire dans des véhicules suffisamment résistants, grands et aérés. (cf annexe 1 – Transport des chiens)

1.1.5. Maladies

- a) Aucun chien ou équipement ne sera admis en provenance d'un chenil où existent la rage, la toux des chenils, la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la parvovirose, la leptospirose ou toute autre maladie contagieuse.
- b) Si le vétérinaire de course diagnostique qu'un chien souffre d'une maladie contagieuse, l'attelage en question sera disqualifié et devra quitter immédiatement les lieux de course.
- c) Chaque chien participant à la course ou stationnant sur le stake-out devra être vacciné contre la rage, la toux des chenils, la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la parvovirose, la leptospirose.
- d) Si un chien meurt, le musher dispose d'une heure pour se retirer de la compétition, sinon il est automatiquement disqualifié. Une autopsie est exigée à la charge du propriétaire. Si le musher est considéré comme responsable de la mort du chien, il sera au moins disqualifié pour les prochains Championnats d'Europe et du Monde FISTC (sur toutes les distances). Mais la sanction peut encore être étendue. Les résultats de l'autopsie et les sanctions à l'encontre du musher sont publiques.

1.1.6. Identification

Tous les chiens doivent être identifiés par une puce électronique.

1.1.7. Taille de l'attelage

- a) Un attelage de la catégorie illimitée O comprendra au moins 9 chiens lors de la première manche et au moins 6 chiens dans les manches suivantes.
- b) Un attelage de la catégorie A limitée à 8 chiens comprendra au moins 7 chiens lors de la première manche et pas moins de 5 chiens dans les manches suivantes.
- c) Un attelage de la catégorie B limitée à 6 chiens comprendra au moins 5 chiens lors de la première manche et pas moins de 4 chiens dans les manches suivantes.
- d) Un attelage de la catégorie C limitée à 4 chiens comprendra au moins 3 chiens lors de la première manche et pas moins de 3 chiens dans les manches suivantes.
- e) Un attelage de la catégorie D limitée à 2 chiens comprendra obligatoirement 2 chiens dans toutes les manches.
- f) Après la première manche, et chaque manche suivante, un conducteur peut volontairement réduire la taille de l'attelage en tenant compte du nombre minimum de chiens pour chaque catégorie.
- g) La direction de course peut réduire la taille de tout attelage qu'il juge trop important pour le conducteur désigné.
- h) Un attelage de la catégorie Pulka ne comprendra pas plus de 3 chiens.
- i) Un attelage de la catégorie Ski-jöring sera autorisé jusqu'à 2 chiens.
- j) Les catégories Pulka et Ski-jöring se dérouleront sur la même piste que la catégorie B.
- k) Après le départ de la première manche, aucun chien ne peut être ajouté à l'attelage.
- l) La direction de course peut réduire la taille des attelages d'une catégorie s'il considère le parcours trop dangereux pour celle-ci.
- m) Toutes les catégories peuvent être divisées en deux groupes, s'il y a au moins

5 participants par catégories :

- 1) Attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un Husky
- 2) Attelage composé de Samoyèdes, Malamutes d'Alaska et Groenlandais.

1.1.8. Classement

Les catégories Ski-jöring, Pulka, O, A, B, C, D, seront courues et classées que si au moins 5 attelages sont au départ de la première manche de cette catégorie.

1.2. Médicaments administrés aux chiens

1.2.1. Médicaments interdits

Tous les médicaments mentionnés sur la liste FISTC sont strictement interdits (liste sur demande au secrétariat FISTC).

1.2.2. Contrôle des médicaments

- a) Tout chien est susceptible d'être contrôlé. Plusieurs chiens d'un même attelage peuvent être contrôlés.
- b) Quand un chien est demandé pour contrôle, le propriétaire ou le conducteur doit être présent et doit déclarer par écrit au responsable du contrôle tous les médicaments administrés au(x) chien(s) dans les 72 heures précédant la course.
- c) Si un propriétaire ou conducteur refuse qu'un échantillon soit prélevé sur un chien, son attelage sera disqualifié pendant au moins 2 saisons entières.
- d) Si un chien d'un attelage montre un résultat positif au contrôle d'un médicament défendu, cet attelage sera sujet à une disqualification de toutes les courses FISTC et des clubs membres de la FISTC. Si le participant est mineur, les sanctions sont élargies à l'ensemble de la famille. Le musher a le temps de justifier une prise de médicament, le temps que prend l'analyse en laboratoire. Durant ce temps, le chien ne court pas.

1.3. Équipement

1.3.1. Inspection

- a) Les conducteurs, les attelages et l'équipement doivent être disponibles pour une inspection sur les lieux de stationnement au moins 4 minutes avant l'heure de départ prévue.
- b) Un attelage déjà harnaché ne sera pas obligé à rester immobile pour une inspection plus de 2 minutes avant l'heure prévue de son départ.
- c) Les inspections doivent avoir lieu dans un endroit qui ne gênera pas les autres attelages au départ et à l'arrivée.
- d) Chaque attelage doit être disponible pour l'inspection après chaque manche.
- e) Tout équipement est sujet à l'approbation de la direction de course.
- f) Tous les concurrents doivent s'assurer que leur équipement a été contrôlé. Chaque conducteur est responsable de la qualité et de l'adéquation de son matériel par rapport aux règlements.

1.3.2. Harnais et traits

- a) Tous les chiens doivent être attelés en simple ou double file.
- b) Tous les chiens doivent être attachés au trait central par une neck line et par un trait individuel entre le harnais et la ligne centrale, cette dernière devant être munie d'un amortisseur. L'utilisation d'une neck line est obligatoire pour les chiens de tête en tandem.
- c) Pour les pulkas, s'il y a plus d'un chien dans l'attelage, les chiens doivent être attachés en simple file.

1.3.3. Traîneau

- a) Le traîneau doit pouvoir porter le conducteur et avoir un sac à chien apte à transporter au moins un chien en train de se débattre et équipé d'une aération prévue pour laisser respirer le chien.
- b) Le traîneau doit être équipé d'un frein approprié, d'un arceau de sécurité, d'une ancre à neige directement à portée de main (O, A & B doivent avoir deux ancres), d'une corde de sécurité (ligne de vie) et d'un tapis de freinage.

1.3.4. Pulka

- a) La pulka doit être reliée au(x) harnais par un brancard solide afin qu'il soit impossible pour le(s) chien(s) attelé(s) d'être écrasé(s) par la pulka, sauf si elle est munie d'un frein.
- b) La pulka doit être construite de façon à ce que l'avant des patins ne soit pas exposé et ne puisse mettre en danger le conducteur ou le(s) chien(s).
- c) La pulka doit être équipée d'une corde de sécurité avec amortisseur qui sera reliée au conducteur pendant la course (laisse à enrouleur interdite).
- d) La pulka sera obligatoirement équipée d'un frein si l'attelage comprend 3 chiens.

1.3.5. Ski-jöring

- a) Le skieur sera relié à son/ses chien(s) par un trait muni d'un amortisseur dont le développement maximum sera comprise entre 1,5 m et 2 m au-delà des skis.
- b) Le trait reliera le harnais du/des chien(s) au skieur par une ceinture large afin d'absorber le choc au démarrage.
- c) En double, les chiens doivent être reliés par une neck line.

1.3.6. Stake-Out

Pour faciliter l'aménagement de la stake-out, les lignes d'attaches individuelles seront limitées à 70 / 80 cm. Les piquets de stake-out doivent dépassés de 80cm et être signalés.

1.3.7. Divers

- a) Les muselières ou les colliers qui peuvent être utilisés comme étrangleurs sont interdits.
- b) Le fouet et les clochettes sont interdits.
- c) Le conducteur doit porter sur lui son dossard de manière visible pendant toute la durée de la course.

- d) Les papiers obligatoires sont :
 - Pour les chiens : certificats et carnets de vaccinations à jour
 - Pour les mushers : assurance responsabilité civile (RC) valable
- e) Les mushers âgés de 17 ans et moins doivent porter un casque, à l'exception des catégories de pulka et de ski-joering.

2. Règlement départ / arrivée

2.1. Course à départ simple

- a) Les numéros de départ doivent être établis un jour avant le début de la course.
- b) Les départs sont pris dans l'ordre croissant.
- c) L'ordre de départ du deuxième jour doit être déterminé par le temps de parcours du premier jour.
- d) Pour les courses comprenant plus de deux manches, les temps totaux des manches précédentes détermineront l'ordre de départ.

2.2. Temps ex-aequo

- a) Si les temps totaux de deux attelages sont identiques, l'ordre de départ de ces attelages sera l'inverse de celui de la manche précédente.
- b) Les attelages ayant des temps égaux durant toute une course seront classés à la même place.

2.3. Point, heure et ordre de départ

- a) Le conducteur constituera le point de départ de chaque attelage. Il est responsable de son heure de départ.
- b) Le temps de parcours de chaque attelage débutera à son heure de départ.
- c) Un attelage qui n'est pas à sa position de départ à son heure de départ, peut encore partir jusqu'à la moitié du temps qui le sépare du prochain participant. Si ce temps est dépassé, il partira à la fin de sa catégorie, avec une nouvelle heure de départ.
- d) Un attelage n'ayant pas dégagé la zone de départ avant le départ de l'attelage suivant pourra être disqualifié.
- e) L'attelage doit marquer un temps d'arrêt sur la ligne de départ avant d'être autorisé à partir.
- f) Un attelage partant avant son heure de départ pourra se voir attribuer une pénalité décidée par le comité de course.

2.4. Assistance dans l'aire de départ (30m)

- a) L'aide dans l'aire de départ (30m) est autorisée.

2.5. Arrivée

- a) Un attelage aura terminé la manche quand le conducteur de l'attelage aura franchi la ligne d'arrivée.
- b) Si un attelage en liberté franchit la ligne d'arrivée sans son conducteur, cet attelage aura terminé la manche quand son conducteur aura franchi la ligne d'arrivée.

- c) Le vétérinaire de course est autorisé à sortir un chien s'il pense qu'il n'est plus en mesure de courir ou que blessé après la course. Le musher doit respecter cette décision en tout temps.

3. Règlement de piste

3.1. Le long de la piste

- a) Un attelage et son conducteur doivent parcourir la totalité du parcours tel qu'il est établi par les organisateurs de la course.
- b) Si un attelage quitte la piste, le conducteur doit ramener l'attelage au point où il l'a quittée.
- c) Le balisage indiquera la piste à suivre :
 - virage à droite sera indiqué par un panneau rouge du côté droit de la piste
 - virage à gauche sera indiqué par un panneau rouge du côté gauche de la piste
 - tout droit sera indiqué par un panneau bleu
 - attention, danger sera indiqué par un panneau jaune
 - la fin de l'aire de départ (30m au minimum) sera indiquée par un panneau 30m
 - un panneau 800m sera placé 800 mètres avant la ligne d'arrivée pour indiquer le début de la zone d'arrivée sans priorité
 - la désignation de la catégorie sera indiquée par des panneaux se trouvant aux bifurcations.

3.2. La conduite d'un attelage

- a) Un conducteur ne doit jamais passer devant son ou ses chiens de tête.
- b) Un conducteur ne doit pas gêner un autre attelage.
- c) Si un chien d'un attelage de pulka devient inapte à courir, le conducteur peut amener le chien jusqu'au prochain point d'assistance.
- d) Le transport d'un passager à n'importe quel moment durant la course est défendu, sauf pour transporter un autre conducteur dans une situation d'urgence.
- e) Dans les catégories pulka et ski-jöring, il est interdit au skieur de skier devant son ou ses chiens.
- f) Il est formellement interdit de pousser ou tirer une pulka, sauf dans les passages dangereux spécifiquement définis par la direction de course.

3.3. Assistance sur la piste

- a) Tout attelage peut recevoir une assistance de la part des commissaires se trouvant à des points précis le long de la piste.
- b) Les concurrents peuvent s'entraider.
- c) L'assistance d'un tiers, d'un assistant désigné ou des spectateurs doit être limitée au maintien du traîneau ou de la pulka, sauf dans le cas d'un attelage en liberté ou incontrôlable au point de présenter un danger pour lui-même, pour d'autres attelages ou pour des personnes. Si le conducteur n'est pas présent, l'attelage peut être arrêté et maintenu jusqu'à ce que le conducteur ou un commissaire de course le récupère.

- d) Personne ne doit entraîner un attelage en courant à proximité de cet attelage.
- e) Personne ne doit appeler les chiens depuis la ligne d'arrivée.

3.4. Points d'assistance

- a) Les points d'assistance sont signalés clairement et indiqués lors du musher meeting. Ils peuvent accueillir un ou plusieurs chiens en difficulté et le responsable du point d'assistance, s'organise pour évacuer les chiens. Il peut demander une assistance vétérinaire si nécessaire. Le point d'assistance est équipé d'eau et d'une stake-out.
- b) Il est interdit de déposer des chiens en dehors des points d'assistance.
- c) Si un chien est en difficulté, il peut être laissé à un point d'assistance avec le matériel nécessaire, sans pénalité pour le musher.
- d) Il est interdit de transporter un chien blessé d'une autre façon que dans le sac à chien. Si il n'y a plus de place dans le sac à chien, le musher doit s'arrêter et attendre de l'aide. Si ce règlement n'est pas respecté, l'attelage sera disqualifié.

3.5. Attelages ou chiens en liberté

- a) Un attelage dont l'un ou des chiens sont en liberté ne doit ni retarder ni gêner les autres attelages.
- b) Le conducteur doit récupérer son attelage, son ou ses chiens en liberté, soit à pieds ou sur le traîneau d'un autre concurrent.
- c) Un attelage ayant eu un ou des chiens en liberté peut reprendre le parcours sans pénalité à condition que l'attelage, ~~le ou les chiens~~ ait accompli le parcours dans sa totalité et que le conducteur ait reçu uniquement une assistance extérieure autorisée.

3.6. Dépassement

- a) Quand un attelage a l'intention de dépasser un autre attelage, le conducteur de l'attelage dépassant peut demander la priorité quand son chien de tête arrive à 15 mètres de l'attelage qui sera dépassé.
- b) L'attelage dépassé doit laisser la place à l'attelage dépassant en se rangeant sur le côté de la piste et en ralentissant ou en s'arrêtant si ceci est demandé par le conducteur de l'attelage dépassant.
- c) Une fois qu'un attelage a été dépassé, cet attelage ne doit pas dépasser à nouveau avant 2 minutes.
- d) Un conducteur rattrapant deux attelages ou plus, arrêtés ensemble, peut dépasser tous ces attelages. Les conducteurs arrêtés doivent faire le nécessaire pour dégager la piste pour le ou les attelages dépassants et ainsi éviter tout trouble.
- e) Les attelages qui se suivent doivent maintenir entre eux une distance d'au moins une longueur d'attelage, sauf dans la zone sans priorité.

4. Comportement

4.1. Responsabilité et esprit sportif

- a) Tout conducteur est responsable du comportement de ses chiens, de ses accompagnateurs et de lui même sur les lieux de la course.

- b) Un comportement éthique et un esprit sportif prévaudront. Si la direction de course juge que le comportement, à un moment donné, d'un conducteur, d'un accompagnateur ou d'un attelage sur les lieux de course porte préjudice au sport ou à la course, cet attelage sera pénalisé voire disqualifié.

4.2. Mauvais traitement envers les chiens

Battre un ou des chiens, avec ou sans objet, est interdit, sauf quand ceci est nécessaire pour séparer des chiens en train de se battre.

4.3. Comportement sur les lieux de courses

- a) Afin de respecter le repos et le calme des participants et des habitants, il est interdit aux arrivants nocturnes de sortir leurs chiens en arrivant sur les lieux de course.
- b) Pour les mêmes raisons, aucun chien ne sera autorisé à être à l'extérieur des véhicules ou des remorques après 22 heures et avant 7 heures du matin.
- c) Chaque concurrent est tenu de maintenir propre durant toute la durée de la course et de nettoyer avant son départ du site son emplacement de stake-out ou de campement.
- d) La vente de chiens, agés de moins de 12 mois, est formellement interdite sur les lieux de courses.

5. Violation du règlement

5.1. Rapport des commissaires de course

- a) Les commissaires de course signaleront oralement à la direction de course, soit immédiatement, soit directement après la manche dans laquelle la violation a eu lieu, la violation observée.
- b) La direction de course réagira, selon son gré, sur toute violation observée et signalée par les commissaires de piste.

5.2. Rapport des concurrents

- a) Les concurrents désireux de signaler une violation prétendue du règlement par un autre concurrent, doivent prévenir la direction de course immédiatement après la manche dans laquelle la violation a eu lieu. La notification peut être verbale.
- b) Tout rapport verbal par un concurrent doit être suivi d'un rapport écrit remis à la direction de course au plus tard 1 heure après la fin de la manche dans laquelle la violation a eu lieu, accompagné d'une caution de Frs.100.-- qui sera remboursée si la réclamation est justifiée.

5.3. Protestations et auditions

- a) Tout conducteur ou commissaire de course impliqué dans le rapport de violation du règlement peut protester et demander une audition devant la direction de course.
- b) Cette audition sera obligatoirement accordée par la direction de course.
- c) Toute protestation sera discutée avec la direction de course et une décision sera prise à ce moment là.

5.4. Action disciplinaire

- a) Pour la violation de tout règlement de courses CSCPT, ainsi que pour fautes graves de comportement d'un concurrent ou de ses accompagnateurs, sur les lieux de course ou sur les sites d'accueil, la direction de course est habilitée à:
 - émettre un avertissement verbal ;
 - émettre une pénalité de temps ;
 - disqualifier le concurrent pour la compétition concernée ou pour au moins une saison.
- b) Les sanctions ou décisions seront annoncées dès que possible, mais au plus tard 2 heures avant le début de la manche suivante.
- c) La décision de la direction de course est sans recours.
- d) La décision de la direction de course pourra être transmise à la FISTC et le nom et le motif de la disqualification figureront sur le classement.

5.5. Réclamations

- a) Les réclamations devront être déposées par écrit dans l'heure qui suit l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie.

Règlement de course moyenne distance

1. Généralités

- a) Le règlement de course sprint s'applique aux courses de moyenne distance.
- b) Un matériel supplémentaire et obligatoire est exigé.
- c) Certains règlements supplémentaires spécifiques à la course de moyenne distance doivent être observés.
- d) L'âge de participation à une course de moyenne distance est fixé à 18 ans.
- e) Les chiens participants à une compétition moyenne distance du CSCPT doivent être dans leur 18ème mois.

2. Distances

Les distances par catégories sont :

- Pour la catégorie C + D : 25 km (+/- 5 km)
- Pour la catégorie B + P + SJ = 35 km (+/- 5km)
- Pour la catégorie A + O = 45 km (+/- 5km)

3. Matériel supplémentaire

3.1. Matériel supplémentaire et équipement personnel

- a) L'équipement supplémentaire est le suivant :

catégorie C	catégorie B	catégorie A + 0	catégorie P +S & J
1 neck line	2 neck line	3 neck line	1 neck line
1 laisse	2 laisses	3 laisse	1 laisse
1 harnais	2 harnais	3 harnais	1 harnais
2 paires de booties par chien	2 paires de booties par chien	2 paires de booties par chien	2 paires de booties par chien
1 câble line et 2 mousquetons	2 cable line et 2 mousquetons chacun	3 câble line avec deux mousquetons chacun	1 cable line avec 2 mousqueton
1 ou 2 mousqueton	mousquetons	Plusieurs mousquetons	1 ou 2 mousquetons
			1 bâton de ski, rechange

- b) Le sac à chien doit être suffisant grand pour contenir le matériel et au moins un chien
- c) Pour les mushers, une tenue chaude et adéquate et des chaussures chaudes et montantes sont obligatoires.
- d) L'adjonction de matériel complémentaire est laissée à l'initiative des concurrents, il est toutefois recommandé de se munir de :
 - une paire de lunettes de soleil
 - une lampe frontale
 - une écuelle et de l'eau
- e) Set de premiers secours pour conducteur et chiens, il doit comprendre :
 - désinfectant
 - compresses stériles, gazes, coton de pansement, triangle de pansement en tissu
 - spray réfrigérant
 - paire de ciseaux, épingles de sûreté,
 - pansement adhésif, bande adhésive, bande élastique
 - couverture de survie

Règlement de course longue distance

Le règlement de course sprint s'applique aux courses de longue distance.

Toutefois, un matériel supplémentaire et obligatoire est exigé et certains règlements supplémentaires spécifiques à la course de longue distance doivent être observés.

1. Admission des conducteurs

Le musher doit être âgé de 18 ans minimum. Pour les cas exceptionnels, la décision revient à la direction de course.

2. Admission des chiens

- a) Les chiens participant à la course doivent être âgés de 18 mois au minimum.
- b) Si un chien n'est plus en état de courir, il pourra être remis à un poste étape dont la position aura été communiqué auparavant par le Directeur de course.

3. Répartition des catégories, dimension des attelages

- a) Un attelage de la catégorie LT1 limité à 3-4 chiens ne doit pas comporter plus de 4 chiens et en avoir un minimum de 3.
- b) Un attelage de la catégorie LT2 limité à 5-8 chiens ne doit pas comporter plus de 8 chiens et en avoir un minimum de 5.
- c) Un attelage de la catégorie LTO ouverte doit comporter 9 chiens au minimum au départ de la première manche et 8 chiens aux départs des autres manches.
- d) Un attelage de la catégorie LT-Pulka peut comporter de 1-3 chiens à la première manche et au minimum 1 chien pour les manches suivantes
- e) Le conducteur peut réduire le nombre de chiens de son attelage après le départ de la course. Il ne doit toutefois pas descendre en dessous du chiffre minimum réglementé.
- f) La FISTC recommande de procéder à un pointage séparé des classes 1 (Husky de Sibérie si au moins un dans l'attelage) et des classes 2 (Malamute d'Alaska, Groenlandais et Samoyède), ceci pour des raisons de sportivité et dès lors que plus de 3 attelages de l'une ou l'autre catégorie prennent le départ.
- g) Après le départ de la première manche, aucun chien ne peut être ajouté à l'attelage.
- h) Après chaque manche, le musher peut réduire la taille de son attelage à condition de rester dans la limite définie pour sa catégorie.
- i) Le Directeur de course peut réduire la taille d'un attelage qu'il considère trop grand pour son conducteur.

4. Distance durée de l'épreuve bivouac

- a) Course de traîneau en plusieurs étapes, la configuration des parcours est

- laissée à l'initiative des organisateurs en fonction des données du terrain.
- b) Un bivouac est obligatoire entre les diverses étapes. Le bivouac n'est pas obligatoire dans des cas exceptionnels.
 - c) En vue du bivouac, le conducteur doit avoir tout l'équipement nécessaire, pour lui et ses chiens sur le traîneau.
 - d) La direction de course est autorisée à procéder à un contrôle de l'équipement avant et après chaque manche.
 - e) L'inspection d'un attelage prêt pour le départ doit être terminée au plus tard 5 minutes avant le départ de la course. Ceci ne doit pas gêner les autres attelages.
 - f) Les chiens doivent être attelés en simple ou double file. Chaque chien doit être attaché au trait central par une neck line et par un trait individuel au harnais.
 - g) Si les circonstances justifient l'utilisation d'un autre type d'harnachement, la direction de course peut alors donner son autorisation ou disposer.
 - h) Le conducteur n'est pas autorisé à accepter une aide extérieure. Les conducteurs peuvent toutefois se porter mutuellement assistance.
 - i) Le dossier d'inscription devra comporter les renseignements relatifs au bivouac.
 - j) La direction de course est autorisé à refuser le départ à un attelage dont l'équipement est incomplet.

5. Equipement de survie

L'organisateur peut exiger que le traîneau soit chargé de la façon suivante. Il devra alors le mentionner obligatoirement dans le dossier d'inscription à la course.

Matériel obligatoire pour tous :

- tente individuelle
- sac de couchage
- matelas isolant
- vêtements de rechange
- couverture de survie
- lampe frontale + piles de rechange
- lunettes de soleil
- crème solaire
- boisson chaude
- réchaud, allumettes et équipement de cuisine
- couteau
- pelle à neige
- stake-out
- gamelles pour le(s) chien(s)
- eau + nourriture pour le(s) chien(s) pour deux jours
- eau + nourriture pour le conducteur pour deux jours
- cordelette ou ficelle (dépannage)
- matériel de réparation, mousquetons type montagne, sac de montagne, etc...
- set de premiers secours pour chien(s) et conducteur

Matériel obligatoire pour chaque catégorie :

Pulka Scandinave	LT1	LT2	LTO
1 neck line	1 neck line	1 neck line	1 neck line
1 laisse	1 laisse	1 laisse	1 laisse
1 harnais	1 harnais	1 harnais	1 harnais
2 booties	10 booties	15 booties	20 booties
1 cable line	1 cable line	1 cable line	1 cable line
2 mousquetons	2 mousquetons	4 mousquetons	6 mousquetons
1 bâton de ski	1 trait individuel	2 traits individuels	3 traits individuels

Les conducteurs ne sont pas autorisés à quitter la course ou le point de contrôle sans les objets mentionnés ci-dessus. Une inspection aura lieu avant ou après la course. L'équipement peut être complété ou étoffé par chaque conducteur comme bon lui semble.

6. Autres équipements

- a) L'organisateur fixe la ration journalière à emporter pour le(s) chien(s) et le conducteur avant le début de la course.
- b) Sont interdits les objets suivants: muselières, colliers étrangleurs, fouets, sonnettes ou clochettes.
- c) Un dossard numéroté sera remis à chaque conducteur par les organisateurs. Ce dossard pourra être porté par le conducteur sur sa propre personne ou fixé sur le traîneau de façon à être visible.
- d) Afin de simplifier les contrôles ou inspections du chargement, les organisateurs peuvent fixer un poids minimal mentionné dans le dossier d'inscription à la course. Dans la pratique, les poids suivants ont fait leurs preuves :
 - pour un attelage = 7 kg par chien
 - pour une pulka = 7 kg par chien
- e) La charge est répartie entre le traîneau ou la pulka et ses brancards, les harnais, les lignes de trait, l'équipement de survie et le poids supplémentaire. Le poids supplémentaire est laissé au libre choix du conducteur.

7. Règlement départ / arrivée

7.1 Chronométrage et arrivée

- a) Le chronométrage sera arrêté dès que le conducteur de l'attelage aura franchi la ligne d'arrivée.
- b) Est considéré comme temps total de parcours d'un attelage, le temps écoulé entre le départ officiel et l'arrivée. Tous les arrêts tels que les repas, les pauses de repos, les pauses dues au mauvais temps, le temps passé sur une

- mauvaise piste, etc... sont compris dans le temps de parcours.
- c) Le temps nécessaire aux contrôles médicaux ou les contrôles ordonnés par la direction de course ne seront pas comptabilisés pour des questions de loyauté, ce qui signifie que le temps de l'arrêt sera soustrait du temps total.
 - d) Si un attelage franchit la ligne d'arrivée sans conducteur, le chronométrage ne sera arrêté qu'à l'arrivée du conducteur.

8. Inspections

- a) L'attelage et l'ensemble de l'équipement doivent être soumis au contrôle et doivent recevoir l'approbation du Directeur de course.
- b) Le conducteur, l'attelage et l'équipement doivent se trouver sur place sur l'espace du stake-out une heure avant le départ pour être soumis à l'inspection.
- c) L'inspection d'un attelage harnaché prêt à prendre le départ ne doit pas dépasser 6 minutes.
- d) L'inspection effectuée sur l'aire de départ ou d'arrivée ne doit pas gêner les autres attelages.
- e) Lors de rencontres internationales, l'équipe d'inspection est composée de représentants de plusieurs nations.
- f) Les inspections des attelages et de l'équipement peuvent également à être effectuées aux points de contrôle le long de la piste (par la direction de course ou le service vétérinaire officiel).
- g) Le vétérinaire est autorisé à agir comme il le jugera nécessaire.

9. Règlement de piste

9.1 Campement

- a) Aucun débris ne devra être laissé sur la piste.
- b) Les campements devront être nettoyés avant le départ de l'attelage.
- c) Les débris devront être sérieusement éliminés ou transportés sur le traîneau jusqu'au prochain endroit où ils peuvent être déposés.
- d) Les campements le long de la piste doivent être installés de façon à ne pas gêner les autres concurrents ou le déroulement de la course.

9.2 Approvisionnement des conducteurs et des chiens

- a) Le directeur de course fixe l'endroit où seront installés les points de contrôle et où seront distribués la nourriture des chiens, le ravitaillement des conducteurs et autres biens d'approvisionnement. Les conducteurs doivent fournir eux-mêmes les récipients étanches.
- b) Les récipients doivent porter le nom (ou le numéro de départ) du conducteur ainsi que la désignation du point de contrôle auquel les récipients devront se trouver.
- c) Les organisateurs sont responsables du transport des récipients aux points de contrôle,
- d) Les organisateurs peuvent exiger dans des cas exceptionnels que les récipients soient transportés au point de contrôle par le conducteur lui-même ou par ses assistants. Ceci devra être mentionné dans le dossier d'inscription

à la course.

9.3 Points de contrôle

a) Conducteurs

1. Les conducteurs ayant abandonnés la course ou ayant été disqualifiés par la direction de course doivent continuer jusqu'au prochain point de contrôle ou il sera possible de venir les chercher.
2. Les conducteurs tombant malade durant la course ou s'étant blessés et désirant abandonner doivent continuer jusqu'au prochain point de contrôle ou ils recevront assistance et où il sera possible de venir les chercher.

b) Chiens

1. Les chiens inaptes à continuer la course devront être laissé au prochain point de contrôle autorisé munis de la cable line.
2. Le conducteur doit veiller à fournir une désignation permettant d'identifier le chien, un collier spécial et éventuellement l'approvisionnement de celui ci en eau et nourriture.
3. Le vétérinaire mandaté pour la course par le Directeur de course est responsable de l'assistance médicale du chien.
4. Le conducteur devra communiquer au Directeur de course par le point de contrôle ce qui est arrivé au chien et l'endroit où il devra être emmené après les soins.

10. Direction de course et personnes mandatées par la direction

- a) Si l'on constate des défauts dans l'équipement pouvant porter préjudice à la sécurité ou à la santé de l'attelage, le Directeur de course, le vétérinaire mandaté pour la course ou une personne mandatée par la direction pourra retenir le conducteur jusqu' à ce qu'il ait été remédié aux imperfections.
- b) La direction de la course peut en outre: retirer les chiens d'un attelage si ceux ci donnent l'impression visible de ne pas être en état de continuer la course, retirer des attelages de la course si le musher n'a pas attelé le nombre minimal de chiens requis, mandater des assistants susceptibles de porter assistance aux attelages aux points de contrôle.

Règlement de courses vertes

1. Généralités

- a) Le règlement de course pour les courses hors neige, est similaire à celui des courses de sprint, néanmoins il faut le compléter et y ajouter deux catégories.

2. Température

Cf. annexe 2

3. Limite d'âge

3.1. L'âge minimum pour participer aux courses hors neige est :

- Catégories O & A : 18 ans
- Catégories B : 16 ans
- Catégories C : 14 ans
- Catégories D : 12 ans
- Catégories Vélo/Trottinette/Canicross à 1 chien : 11 ans
- Catégories Vélo/Trottinette/Canicross à 2 chien : 14 ans

4. Type d'attelage

- a) Chaque type d'attelage doit être contrôlé et accepté par la direction de course.
- b) Tous les types d'attelages ci-dessous sont tolérés avec ou sans emplacement pour 1 chien. Mais si un conducteur a des problèmes avec un chien et qu'il n'a pas de place prévue à cet effet, il sera disqualifié pour la seconde manche, et ceci quel que soit le nombre de chiens dans l'attelage.
- c) Vélo/Trottinette doivent obligatoirement être équipés d'un frein avant et arrière, le port du casque et les gants sont obligatoires. Le ou les chiens sont reliés au musher ou au vélo par une ligne de trait (2.5 max. pour un chien) avec amortisseur obligatoire. Les laisses à enrouleurs sont interdites. Le nombre de chien est limité à 2. Le ou les chiens sont munis de harnais traditionnel de traîneau. Tous les chiens doivent être attelés en simple ou en double file, ils sont attachés au trait central par une ligne de cou (neck line) et par un trait individuel. Il est formellement interdit de précéder ou de tirer son ou ses chiens.
- d) Le kart doit pouvoir transporter le musher et doit être équipé d'un pare-choc à l'avant entre 25 et 30 cm du sol pour protéger les chiens. Un emplacement pour un chien est facultatif (voir point 4b). Il doit avoir un système de freinage en ordre, et en plus un système d'ancrage ou d'amarrage. Un conducteur pourra être interdit de départ par la direction de course, si elle juge le kart trop dangereux pour lui ou pour autrui. Le kart doit peser un poids minimum de :
- catégorie O et A = 70kg
 - catégorie B = 50 kg
 - catégorie C et D = 30 kg
- e) Le quad est autorisé, mais une borne de la batterie sera débranchée puis

plombée à l'aide de papier adhésif. Toutefois, libre choix au conducteur de rebrancher la batterie, mais il sera pénalisé de 5 minutes. Un emplacement pour un chien est facultatif (voir point 4b).

5. Chiens, assistance sur le parcours

- a) Tout chien commençant une manche, terminera le parcours soit attelé ou transporté dans l'emplacement apte et prévu à cet effet (voir point 4b).
- b) L'aide et l'assistance extérieures sont autorisées, mais limitées à tenir le ou les chiens en liberté, ainsi qu'au maintien du kart, du vélo, de la trottinette, du quad une fois qu'ils sont arrêtés.

Annexe 1 – Transport des chiens

Ce supplément est un extrait de l'Animal Welfare Protocol (AWP) de la FISTC disponible sur www.fistc.com.

1. Boxes

- a) Chaque chien a besoin d'une surface qui lui permet de se coucher, de se coucher sur le flan, de se tourner et de se tenir debout.
- b) La surface minimum est :
 - pour 1 chien :
 - longueur = longueur du tronc du chien en cm x 1.2
 - largeur = longueur du tronc du chiens en cm x 0.6
 - hauteur = hauteur du top de l'omoplate du chien en cm x 1.0
 - pour 2 chiens :
 - longueur = longueur du tronc du chien en cm x 1.2
 - largeur = longueur du tronc du chiens en cm x 0.9
 - hauteur = hauteur du top de l'omoplate du plus grand chien en cm x 1.0

Important : Le musher doit observer la loi nationale car ni la FISTC ni le CSCPT ne peuvent être tenu responsable si la loi nationale n'est pas observée par un musher.

- c) Les boxes doivent protéger contre toutes les intempéries (pluie, froid, soleil et vent) et ils doivent être construits de façon à prévenir la formation d'une humidité excessive à l'intérieur. La température dans les boxes doit être en dessous de 25°C en tout temps. Si les boxes se trouvent dans un camping car ou une caravane, ces boxes doivent être séparés de l'espace habitable de telle façon que cette condition soit garantie.
- d) Les boxes ne doivent pas avoir de bordures aigues ou de vis où les chiens pourraient se blesser. Les boxes doivent être ventilés de telle façon qu'une trop grande chaleur ou qu'une sècheresse excessive soit impossible (spécialement lors de la conduite). Si les boxes sont aussi utilisés pour le transport, ils doivent être munis d'une surface antiglisse. Si les boxes se trouvent dans une remorque derrière une voiture, la pénétration des gaz d'échappement doit être empêchée.
- e) Le non respect de ces règlements sera traité comme un délit mineur ou majeur, suivant la gravité de ce non-respect.

Annexe 2 – Conditions météo et températures

Ce supplément est un extrait de l'Animal Welfare Protocol (AWP) de la FISTC.

1. Course verte

La direction de course mesurera la température à l'ombre, à l'aide d'un thermomètre officiellement homologué, chaque jour de course à 9.00 heures du matin. Ces mesures se font sur la piste. Si à n'importe quel moment de la journée la température augmente, la direction de course peut remesurer la température et réévaluer les conditions. Quand les températures s'élèvent au-dessus de 10 degrés Celsius, la direction de course informera et décidera des alternatives suivantes :

- a) Si la température extérieure est entre 10 et 15 °C avec aucune augmentation en vue, si en plus les conditions ne sont pas humides et étouffantes et qu'un vétérinaire est disponible lors de la course, cette course peut avoir lieu. Toute fois, la direction de course peut décider de raccourcir la piste.
- b) Si la température extérieure est entre 15 et 20° C et si la piste se trouve principalement à l'ombre (minimum 80% en forêt), la course peut avoir lieu sur une distance maximum de 4 km sans chronométrage.
- c) Si la température est en dessus de 20° C, aucun chien ne doit être attelé. Il est permis de promener les chiens.
- d) Si pour une raison ou une autre cela devient nécessaire, la direction de course a la possibilité de raccourcir la piste.
- e) Si la température extérieure est au dessus de 10° C, les mushers doivent être informés par la direction de course des conditions météo actuelles car la tolérance à des températures élevées peut varier d'un chien à un autre.

2. Courses sur neige

Si les conditions de neige montrent un danger accru de blessures (neige poudreuse instable ou glace), les mushers doivent être informés lors du musher meeting chaque jour. La direction de course peut décider d'adapter n'importe quelle portion de la piste si les conditions ont changé. En outre, en cas de vents chauds (Föhn) ou d'autres réchauffements de la température, les mesures qui doivent être prises seront annoncées lors du musher meeting.

Si pour une raison ou une autre cela est nécessaire, la direction de course a la possibilité de raccourcir la piste.